

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PILAT RHODANIEN**

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n°2023-09-15

L'an deux mille vingt-trois et le 28 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	21 septembre 2023

Objet : Finances - Admission en non-valeur et créances éteintes**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :**

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>), Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>), M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Yannick JARDIN</i>) - Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS,
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

042-244200895-20230928-2023_09_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 06/10/2023
Affichage - 09/10/2023

M. Jacques BERLIOZ explique que le comptable public propose d'abandonner certaines recettes des Budgets de la CCPR.

Elles correspondent à des titres émis sur l'ensemble des budgets pour un montant total de 8 058.82 €.

Le comptable a préalablement précisé qu'il n'a pas pu recouvrer les titres avec les motifs suivants :

- Combinaison infructueuse d'actes,
- NPAI et demande de renseignement négative,
- RAR inférieur aux poursuites,
- PV de carence,
- Poursuite sans effet,
- PV de perquisition et demande de renseignement négative,
- Décédé et demande de renseignement négative,
- Certificat d'irrecouvrabilité,
- Clôture pour insuffisance d'actif,
- Effacement de dettes.

La période s'étale entre 2014 et 2022.

- Admission en non-valeur, budget général pour 515,30 €,
- Admission en non-valeur, budget eau pour 6,93 €,
- Admission en non-valeur, budgets déchets ménagers pour 5 037,14 €,
- Créances éteintes, budget déchets ménagers pour 1 329,70 €,
- Admission en non-valeur, budget BDL pour 1 151,60 €,
- Admission en non-valeur, budget cinéma pour 18,15 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables pour 6 729,12 €,
- De prévoir les crédits suffisants aux budgets afférents,
- D'approuver les créances éteintes des produits irrécouvrables pour 1 329,70 €,
- De prévoir les crédits suffisants aux budgets afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables pour 6 729,12 €,
- Prévoit les crédits suffisants aux budgets afférents,
- Approuve les créances éteintes des produits irrécouvrables pour 1 329,70 €,
- Prévoit les crédits suffisants aux budgets afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Valérie PEYSSELON